

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

*Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique*



Université Tunis El Manar

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis



APPEL A CANDIDATURE POUR LE :
Mastère de Recherche en «Sciences Biomédicales »
Parcours 1: Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et
biothérapies

Responsable : Pr Mustapha Haouari
Coordinatrice : Pr Amani Mankai

Période de candidature et dépôt de dossier :
du lundi 18 juillet au dimanche 21 août 2022

Année universitaire 2022/2023

1. Les candidats à ce mastère

Ce mastère, avec ces deux options, concerne les diplômés des établissements universitaires publics :

a/ Parcours 1 : Exploration fonctionnelle, Maladies métaboliques et Biothérapie

- **Option 1 : Approches expérimentales en Biologie**

b/ Parcours 1 : Exploration fonctionnelle, Maladies métaboliques et Biothérapie

- **Option 2 : Promotion des soins et de la prévention des risques en santé**

Les spécialités concernées sont les suivantes :

- **Titulaires d'une licence en Biologie Médicale**, appliquée ou nationale, des trois Ecoles Supérieures des Sciences et Techniques de la Santé :
 - de Tunis (ESSTST)
 - de Monastir (ESSTSM)
 - de Sfax (ESSTSS)

- **Titulaires d'une licence (appliquée ou nationale) de l'ESSTS de Tunis** dans les spécialités suivantes :
 - Anesthésie Réanimation
 - Instrumentation opératoire
 - Puériculture
 - Sciences Maïeutiques / Sage-femme

- **Titulaires d'une licence (appliquée ou nationale) en Sciences Infirmières** de l'Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Tunis (ISSI de Tunis)

- **Titulaires d'une licence (appliquée ou nationale) en Technologies médicales** de l'Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis (ISTM de Tunis)

- **Ingénieurs en Biologie industrielle** de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologies de Tunis (INSAT de Tunis)

- **Professeurs paramédicaux (PPM), de l'ESSTS de Tunis, à défaut techniciens supérieurs**

2/ Effectif prévu : La présente promotion du parcours 1 est fixée à **30 étudiants, avec la répartition suivante** des quotas :

- 10 licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Tunis
 - 2 licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Monastir
 - 2 licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Sfax
 - 2 licenciés en Anesthésie Réanimation de l'ESSTS de Tunis
 - 2 licenciés en Sciences Maïeutiques / Sage-femme de l'ESSTS de Tunis
 - 2 licenciés en Instrumentation Opératoire de l'ESSTS de Tunis
 - 2 licenciés en Puériculture de l'ESSTS de Tunis
 - 2 licenciés en Sciences infirmières de l'ISSI de Tunis
 - 2 licenciés en Technologie médicale de l'ISTM de Tunis
 - 2 Ingénieurs en Biologie industrielle de l'INSAT de Tunis
 - 2 PPM, à défaut 2 Techniciens Supérieurs
- **Remarque importante** : *En cas d'absence de candidats licenciés en Biologie Médicale ou dans les autres spécialités, ci-haut mentionnées, leurs quotas respectifs seront réservés aux candidats licenciés de l'ESSTS de Tunis, inscrits sur les listes d'attente.*

• **Recommandations** :

Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants de ce mastère.

- La présence est obligatoire pour les étudiants sélectionnés inscrits en ce mastère.
- Chaque candidat sélectionné doit présenter un engagement d'assiduité, signé et légalisé, avant son inscription.
- Les PPM ou Techniciens Supérieurs doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.
- Toute absence non justifiée de l'étudiant sélectionné et inscrit, durant le premier mois du premier semestre, aboutira à son remplacement par le premier candidat de la liste d'attente de la même spécialité, ou à défaut par le candidat le mieux classé d'autres spécialités.
- Pour chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absences non justifiées sera éliminé de la session principale de cet enseignement, après décision du comité de mastère.

3. Modalités et critères de la sélection des candidats

Le comité du mastère de recherche en « Sciences biomédicales » est responsable de l'évaluation des dossiers et de la sélection des candidats retenus :

a/ Les titulaires des licences (appliquées ou nationales)

La sélection est effectuée parmi les licenciés qui :

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence, L1, L2 et L3.
- ayant obtenu le baccalauréat avec au moins **la mention Assez Bien** ou réorientés vers une formation à l'ESSTST, en application des textes en vigueur :
 - des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Chirurgie dentaire ou de Pharmacie
 - après réussite au concours national de réorientation
 - après équivalence d'un diplôme étranger
- ayant obtenu un score de sélection \geq **65. Ce score est** calculé de la manière suivante :

SCORE (Licenciés) = Score de la licence* + Bonus 1 + Bonus 2*****

***Score de la licence = Moy. L1 + (2 x Moy. L2) + (2 x Moy. L3)**

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

**** Bonus 1 : est égal à 3** pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 3 sessions principales des années L1, L2 et L3.

***** Bonus 2 : est égal à 3** pour les étudiants ayant validé les 180 crédits de la licence

b/ Les professeurs paramédicaux PPM

La sélection entre les « PPM » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.
- qui ont un score de sélection PPM (ci-dessous) \geq **70**

SCORE (PPM) = Score diplôme* + Bonus + Moy. de la formation PPM*****

***Score diplôme = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)**

**** Bonus : est égal à 3** pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

***** Diplôme du Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé)**

Préinscription en ligne et dépôt du dossier de candidature
Période : du lundi 18 Juillet au dimanche 21 août 2022

1/ Dépôt obligatoire d'une demande de candidature préliminaire, au plus tard le dimanche 21 août 2022, sur le lien suivant :

<https://forms.gle/bf4TKKBWGpmCtvZZA>

2/ Composition du dossier de candidature : il est constitué des pièces suivantes :

a. Une photocopie conforme :

- du diplôme de baccalauréat ; les cas échéants :
 - Equivalence (Baccalauréat des pays du golfe ...)
 - Relevé des notes du concours national de réorientation
- du diplôme de licence et des relevés de notes du baccalauréat et des trois années de la licence
- du diplôme d'ingénieur en Biologie Industrielle de l'INSAT et des relevés de notes des 5 années d'études
- du diplôme de professeur paramédical pour **les PPM** et du relevé de notes de la formation pédagogique.

b. Une fiche de renseignements correctement remplie (voir modèle ci-dessous) avec obligatoirement le numéro de téléphone, email et adresse récente.

3/ Dépôt du dossier de candidature, obligatoirement, dans les délais :

a. Soit déposé au bureau d'ordre de l'ESSTST

b. Soit envoyé par voie postale à l'adresse :

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis,
Rue de la Faculté de Médecine de Tunis
Colline de la Santé - 1005 Tunis

(Pour la date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou parvenu après délai sera refusé



مطلب ترشح لماجستير بحث في العلوم البيوطبية (Sciences Biomédicales)

Parcours 1: Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et biothérapies

يتعين على المترشح ملء هذا المطلب بكل دقة و عناية و كل نقص في الإرشادات أو الوثائق ينجر عنه رفض الملف

رقم بطاقة التعريف / / / / / / / / / /

الإسم: اللقب:

تاريخ الولادة: / / / / / / / / / / مكان الولادة: المدينة: الولاية:

الجنس: ذكر / / أنثى / /

الحالة المدنية: / / أعزب (عزباء) / / متزوج / / مطلق / / أرمل / /

العنوان:

المدينة: الولاية: الترقيم البريدي: / / / / /

رقم الهاتف القار: رقم الهاتف الجوال:

البريد الإلكتروني:

البكالوريا

السنة: الدورة: الشعبة:

الملاحظة: المؤسسة:

الدراسات الجامعية السابقة

تفاصيل حول سير الدراسة سنة بسنة منذ الحصول على البكالوريا

السنة الجامعية	المؤسسة	الشعبة / الشهادة	مستوى الدراسة	الدورة	المعدل	عدد الأرصدة

إني الممضي(ة) أسفله أشهد بصحة المعلومات المبينة أعلاه

..... في

رأي اللجنة: